

DROIT DE RÉPONSE La CCVS rappelle que son projet a été validé à l'unanimité

Suite à notre article intitulé « **il est impossible de remplacer le naturel par l'artificiel** » paru dans notre édition du jeudi 15 mai, la communauté de communes des Villes Sœurs et son président Eddie Facque ont transmis un droit de réponse à notre rédaction, que nous publions ci-dessous.

La communauté de communes rappelle qu'elle s'est exprimée à de nombreuses reprises sur le sujet et que toutes les informations utiles sont disponibles sur le site internet <https://www.villes-soeurs.fr/decouvrir>

et-sortir/le-territoire/l'office-de-tourisme-destination-le-treport-mers/chemin-vert-du-petit-caux/ et sur sa page Facebook <https://www.facebook.com/ccvilles-soeurs>

Il convient de rappeler qu'il ne s'agit pas d'un site naturel vierge, mais bien d'une ancienne voie ferrée et qu'à ce titre, on ne peut pas le considérer comme un site non pollué et totalement bucolique.

Le choix, assumé par la gouvernance, a été de réhabiliter et d'ouvrir cet itinéraire au plus grand nombre, plutôt que de laisser le site se détériorer dans

l'indifférence.

Ce projet a été validé à l'unanimité par les élus communautaires et conçu dans un double objectif :

- Améliorer la sécurité des mobilités douces, en particulier pour les déplacements quotidiens à vélo ou à pied
- Renforcer les liaisons entre les communes du territoire

L'ouverture du chemin à tous les publics peut contrarier certains usagers qui en avaient un usage plus confidentiel. Ce changement d'usage suscite naturellement des avis divergents, mais nous tenons à affirmer

qu'il s'agit d'un projet d'intérêt général, et non d'une logique d'exclusion.

Loin d'être une opération de façade, les actions engagées en faveur de la biodiversité traduisent un engagement concret, durable et cohérent avec les enjeux environnementaux que porte la collectivité. La communauté de communes entend poursuivre cette démarche avec sérieux et responsabilité, en refusant toute opposition stérile entre aménagement du territoire et préservation de la nature. Les deux peuvent et doivent avancer de concert.